

CONTRAT DE RIVIERE ARDECHE 2017-2019

MODELE DE DELIBERATION

Délibération visée en Préfecture à transmettre en format papier ou informatique
au plus tard le 29 septembre 2017 à :

EPTB-Syndicat Mixte Ardèche Claire
4, allée du Château
07200 VOGUE
contrat.riviere@ardecheclaire.fr

Objet : Accord de principe relatif aux actions à inscrire dans le Contrat de Rivière Ardèche pour la période 2017-2019

Madame/Monsieur le Maire/Président(e)/titre du responsable légal expose que, comme de nombreux autres acteurs locaux, *nom de la collectivité/de l'organisme* s'inscrit dans la démarche du Contrat de Rivière Ardèche.

Ce programme élaboré en large concertation et validé par la Commission Locale de l'Eau vise à améliorer durablement l'état des rivières et milieux aquatiques en mettant en œuvre des actions relatives à la gestion de la ressource en eau, la lutte contre les pollutions, la restauration des fonctionnalités des milieux, la gestion des activités sportives et de loisirs, la structuration du territoire, l'animation, le suivi et la communication.

Préalablement à la décision de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse sur son engagement financier pour la période 2017-2019, les différents maîtres d'ouvrages doivent délibérer sur leur engagement à réaliser les opérations les concernant.

Madame/Monsieur le Maire/Président(e)/titre du responsable légal rappelle la liste des actions à la charge de *nom de la collectivité/de l'organisme*, leur coût, le plan de financement prévisionnel et le calendrier prévisionnel de réalisation :

- lister ici les éléments présentés dans le tableau récapitulatif envoyé en annexe pour chaque opération

Remarque : si les opérations qui vous concernent sont inscrites « pour mémoire », une délibération n'est pas utile.

Compte tenu des incertitudes conjoncturelles liées au financement des actions, cette décision repose sur un accord de principe relatif aux actions inscrites dans le programme du Contrat de Rivière Ardèche et à leur engagement, sous réserve du plan de financement.

Nom de l'assemblée délibérante, après en avoir délibéré (votes pour : X ; contre : X ; abstention : X)

- donne un accord de principe sur le programme d'actions du Contrat de Rivière Ardèche pour la période 2017-2019, et les opérations dont *nom de la collectivité/de l'organisme* porte la maîtrise d'ouvrage,
- s'engage à réaliser les actions prévues au Contrat de Rivière Ardèche selon l'échéancier proposé et le plan de financement prévisionnel, sous réserve du plan de financement définitif,
- autorise *Madame/Monsieur le Maire/Président(e)/titre du responsable légal* à signer l'engagement de principe du Contrat de Rivière après décision de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse,
- transmet à Monsieur le préfet la présente délibération pour être rendue exécutoire.